

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2023

mis en ligne le 22/12/2023

CM20231218-10

FINANCES

Révisions et créations d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement associés

Monsieur TERRIER, Maire Adjoint en charge des finances, de la commande publique, du suivi des délégations de service public et de l'évaluation des politiques publiques, expose :

VU le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme / Crédits de paiement,
 VU l'instruction budgétaire M14 et l'instruction M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,
 VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2311-2 et L2311-3,
 VU les délibérations du 19 décembre 2022 et du 19 juin 2023 créant et modifiant des Autorisations de Programme et les Crédits de paiement associés

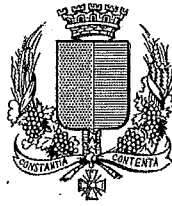
Les Autorisations de Programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par les Crédits de Paiement (CP) associés.

La procédure des AP/CP constitue donc une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP de l'année en cours.

Le montant de chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants. Les AP/CP facilitent donc la gestion des investissements pluriannuels.

Suite à l'avancement des projets, il est proposé au Conseil Municipal de voter les révisions suivantes pour les AP/CP suivantes :

	INTITULE DE L'OPERATION	Crédits de paiement					Total de l'Autorisation de Programme
		2022	2023	2024	2025	2026	
AP CP version décembre 2022	REAMENAGEMENT ILOT JULES MERCIER	1 800 000	4 900 000	1 200 000	1 100 000		9 000 000
Révision proposée		1 500 635	4 900 000	1 299 365	1 300 000		9 000 000
AP CP version juin 2023	PISTES CYCLABLES ET MOBILITES DOUCES	279 529	690 471	500 000	500 000	500 000	2 470 000
Révision proposée		279 529	690 471	1 000 000	400 000	500 000	2 870 000
AP CP version juin 2023	AMENAGEMENT EXCELSIOR ET REQUALIFICATION DE LA PLACE HENRY BORDEAUX ET DE SES ABORDS	425 275	4 674 725				5 100 000
Révision proposée		425 275	4 584 725	90 000			5 100 000
AP CP version décembre 2022	REHABILITATION DE L'ANCIEN CASINO	300 000	2 200 000	3 200 000			5 700 000
Révision proposée		118 056	400 000	4 181 944	1 700 000	20 000	6 420 000
AP CP version juin 2023	CREATION D'UN NOUVEAU STADE A VONGY	3 383 770	3 916 230				7 300 000
Révision proposée		3 383 770	3 856 230	160 000			7 400 000
AP CP version juin 2023	CREATION DU PARC DE LOISIRS MULTIGENERATIONNEL DE LA GRANGETTE	771 558	1 128 442				1 900 000
Révision proposée		771 558	1 078 442	50 000			1 900 000
AP CP version juin 2023	CRÉATION D'UN PARC PAYSAGER BELVÉDÈRE / SONNAZ		1 000 000	3 500 000	3 500 000	2 000 000	10 000 000
Révision proposée			1 000 000	4 500 000	4 500 000	2 000 000	12 000 000
AP CP version décembre 2022	REQUALIFICATION CREATION GARE ROUTHIER BVD CANAL ET PARVIS NORD GARE		1 000 000	2 000 000	2 000 000		5 000 000
Révision proposée			300 000	2 524 000	5 404 000		8 228 000
Total précédentes AP CP	TOTAL	6 960 132	19 509 868	10 400 000	7 100 000	2 500 000	46 470 000
Total révisions proposées		6 478 823	16 809 868	13 805 309	13 304 000	2 520 000	52 918 000



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le sept et le douze décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace de conférences de l'Excelsior sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, Mme Johanna LEROY, M. Osman ATES, M. Richard BAUD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, M. Arnaud BERAST, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
M. René GARCIN	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	Mme Nicole JAILLET
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
M. Serge DELSANTE	à	Mme Sylvie COVAC
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Katia BACON
M. Mickaël MAQUAIRE	à	M. Gérard BASTIAN
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Jean DORCIER.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Il est par ailleurs proposé au Conseil Municipal la création de quatre nouvelles AP/CP :

Numéro de l'AP	INTITULE DE L'OPERATION	Crédits de paiement			Total de l'Autorisation de Programme
		2024	2025	2026	
2024-01	CREATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	8 000 000	10 000 000	3 600 000	21 600 000
2024-02	CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE	600 000	1 200 000	1 560 000	3 360 000
2024-03	TRAVAUX DE L'HOTEL DE VILLE	500 000	1 500 000		2 000 000
2024-04	REAMENAGEMENT DES QUAIS DE RIPAILLE	800 000	1 000 000	200 000	2 000 000
	TOTAL	9 902 024	13 702 025	5 362 026	28 960 000

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement de la Commune deviendront alors :

	INTITULE DE L'OPERATION	Crédits de paiement					Total de l'Autorisation de Programme
		2022	2023	2024	2025	2026	
2022-01	REAMENAGEMENT ILOT JULES MERCIER	1 500 635	4 900 000	1 299 365	1 300 000		9 000 000
2022-02	PISTES CYCLABLES ET MOBILITES DOUCES	279 529	690 471	1 000 000	400 000	500 000	2 870 000
2022-03	AMENAGEMENT EXCELSIOR ET REQUALIFICATION DE LA PLACE HENRY BORDEAUX ET DE SES ABORDS	425 275	4 584 725	90 000			5 100 000
2022-04	REHABILITATION DE L'ANCIEN CASINO	118 056	400 000	4 181 944	1 700 000	20 000	6 420 000
2022-05	CREATION D'UN NOUVEAU STADE A VONGY	3 383 770	3 856 230	160 000			7 400 000
2022-06	CREATION DU "PARC" DE LOISIRS MULTIGENERATIONNEL DE LA GRANGETTE	771 558	1 078 442	50 000			1 900 000
2023-01	CRÉATION D'UN PARC PAYSAGER BELVÉDÈRE / SONNAZ		1 000 000	4 500 000	4 500 000	2 000 000	12 000 000
2023-02	REQUALIFICATION CREATION GARE ROUTIERE BVD CANAL ET PARVIS NORD GARE		300 000	2 524 000	5 404 000		8 228 000
2024-01	CREATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL			8 000 000	10 000 000	3 600 000	21 600 000
2024-02	CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE			600 000	1 200 000	1 560 000	3 360 000
2024-03	TRAVAUX DE L'HOTEL DE VILLE			500 000	1 500 000		2 000 000
2024-04	REAMENAGEMENT DES QUAIS DE RIPAILLE			800 000	1 000 000	200 000	2 000 000
	TOTAL	6 478 823	16 809 868	23 705 309	27 004 000	7 880 000	81 878 000


Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la révision des huit Autorisations de Programme telles que détaillées ci-dessus,
- D'APPROUVER la création des quatre Autorisations de Programme telles que détaillées ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à engager les dépenses des douze opérations précitées à hauteur de l'Autorisation de Programme et à mandater les Crédits de Paiement afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 30 pour et 9 contre (Monsieur J.B. BAUD, Madame PARRA D'ANDERT, Monsieur BARNET, Madame GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur J.B. BAUD porteur du pouvoir de Monsieur GRANDO, Madame BAUD-ROCHE, Monsieur ESCOFFIER, Monsieur DALIBARD, Monsieur DALIBARD porteur du pouvoir de Monsieur DUVOCELLE), les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.


 Le Maire,
 Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,

 Jean DORCIER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.